



Réunion du Conseil Municipal du lundi 12 avril 2021 à 19 h 30

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à 19h30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Socioculturel, sous la présidence de Monsieur Gérard LERAY, Maire.

Etaient présents : Américo DA SILVA - Annick DEMENUS - Serge DOSDA - Philippe HANRION –Yann KNIPPER - Jean-Paul LAUER – Charly LOUIS - Régine MATHOUILLOT - Gilbert MONELLE – Myriam TESSARI - Olivier ZDUN - Alan ZECH – formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Nadia HAMAMA - Nadine MACRELLE

Secrétaire de séance : Alan ZECH

Ordre du jour

- (1) CCAM – Adoption rapport CLECT
- (2) SIDEET – Convention contrôle poteaux incendie
- (3) Taux d'imposition 2021 des 2 taxes directes locales
- (4) Subventions de fonctionnement 2021
- (5) Comptes de Gestion 2020
- (6) COMMUNE - Compte Administratif 2020 et Affectation du résultat
- (7) COMMUNE – Budget Primitif 2021 M14
- (8) REGIE DE TRANSPORT - Compte Administratif 2020 et Affectation du résultat
- (9) REGIE DE TRANSPORT - Budget Primitif 2021 M43
- (10) Dénomination d'une voie publique

- (11) DIVERS

9/2021- CCAM : ADOPTION RAPPORT DE LA CLECT

RETOUR DE COMPETENCE « AMENAGEMENT DES USOIRS » ET SON IMPACT SUR LES AC* DES COMMUNES CONCERNEES

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a présenté son rapport lors de sa séance du 23 février 2021 aux représentants des communes membres y siégeant.

LE CONTEXTE :

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) disposait, dans le cadre de ses statuts, de la compétence supplémentaire « Aménagement et entretien des usoirs : Traitement qualitatif de surface et enfouissement des réseaux secs sur les accès immédiats des bâtiments publics ayant un intérêt patrimonial touristique ».

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence supplémentaire, la CCAM avait mis en place le dispositif dit « des enveloppes de travaux » par lequel elle assurait la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement de réseaux secs et de requalification d'espaces publics au bénéfice de ses Communes membres.

Ainsi, sur la période 2014-2019, le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 02/12/2014, acté la mobilisation d'une enveloppe totale de 6 081 656 € HT, répartie par commune sur la base de la population INSEE au 01/01/2014.

Cinq communes ont souhaité faire réaliser des travaux complémentaires, les dépassements d'enveloppes budgétaires correspondants ont fait l'objet d'un recours à l'emprunt.

La CCAM a ainsi contracté des prêts pour le compte des communes, compensés ensuite au travers de leurs attributions de compensation.

Sont concernés BETTELAINVILLE, BOUSSE, INGLANGE, METZERESCHE et RURANGE-LES-THIONVILLE.

Le 24 septembre 2019, le Conseil Communautaire de la CCAM a validé le principe de modification des statuts de la CCAM par le retour de la compétence supplémentaire « Aménagement et entretien usoirs » aux Communes membres à compter du 1^{er} juillet 2020.

Les emprunts ont alors été transférés aux communes concernées à compter du 1^{er} juillet 2020, déchargeant ainsi la CCAM du règlement des échéances prises en charge par les communes.

EVALUATION DES CHARGES RELATIVES A L'EXERCICE 2021 :

Pour calculer les AC 2021, il faut prendre en compte le montant des emprunts transférés aux communes pour le second semestre 2020 et pour l'année 2021, soit 3 semestres.

	AC 2020 perçues par les communes	Montant des charges relatives au retour de compétence "Aménagement des usoirs" (3 semestres)	AC 2021
BETTELAINVILLE	-22 822,00 €	36 606.12 €	14 207,04 €
BOUSSE	40 249,00 €	40 285.50 €	80 535,50 €
INGLANGE	34 623,82 €	15 003.00 €	49 999,00 €
METZERESCHE	-6 656,00 €	15 415.50 €	8 759,50 €
RURANGE-LES-THIONVILLE	-16 089,00 €	40 138.50 €	24 059,50 €

1. EVALUATION DES CHARGES A PARTIR DE L'EXERCICE 2022 :

Pour calculer les AC à compter de l'exercice 2022, il faut prendre en compte le montant des emprunts transférés aux communes correspondant à 2 semestres :

	AC 2020 perçues par les communes	Montant des charges relatives au retour de compétence "Aménagement des usoirs" (2 semestres)	AC 2022 et suivantes
BETTELAINVILLE	-22 822,00 €	24 404.08 €	2 005,00 €
BOUSSE	40 249,00 €	26 857.00 €	67 106,00 €
INGLANGE	34 623,82 €	10 002.00 €	44 998,00 €
METZERESCHE	-6 656,00 €	10 277.00 €	3 621,00 €
RURANGE-LES-THIONVILLE	-16 089,00 €	26 759.00 €	10 670,00 €

Compte-tenu de ce qui précède, il convient au Conseil Municipal d'adopter le rapport de la CLECT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-5 ;

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2019, validant la modification des statuts de la CCAM par le retour de la compétence supplémentaire « Aménagement et entretien usoirs » aux Communes membres à compter du 1er juillet 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-DCL/1-003 du 14 janvier 2020 portant modification des statuts de la CCAM ;

Vu le rapport de la CLECT de la CCAM en date du 23 février 2021 ;

Considérant que pour être adopté, le rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibération concordante, à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la CCAM ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT précité, tel qu'annexé ;
- DE NOTIFIER au Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan la décision du Conseil Municipal ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'application des présentes.

10/2021 – SIDEET – CONVENTION CONTROLE POTEAUX INCENDIE

Le premier groupement de commandes relatif à l'entretien des poteaux d'incendie mis en place par le Département qui en a confié la mission à MATEC arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Ce dispositif est reconduit pour la période triennale de 2022 à 2024 dans le cadre d'une nouvelle convention à passer avec le Département.

Le maire rappelle que la commune n'avait pas souhaité adhérer au groupement de commandes.

En effet, l'entretien et les réparations des poteaux d'incendie sont en finalité confiés au SIDEET qui connaît parfaitement le réseau de la collectivité et dont les prestations donnent entière satisfaction.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents:

- ACCEPTE la convention de **vérification et d'entretien** des PEI avec le SIDEET ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférent.

11/2021 – TAUX D'IMPOSITION 2021 DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les taux des 2 taxes directes locales.

- ◆ Foncier bâti : 29.61 % (15.35% taux communal et 14.26% taux départemental)
- ◆ Foncier non bâti : 56.16 %

12/2021 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les subventions suivantes :

- Amicale Donneurs Sang BH	200.00 €	- Les restaurants du cœur	200.00 €
- Amicale des conseillers	1000.00 €	- Ligue nation contre le cancer	100.00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers		- Mission Locale	50.00 €
Koenigsmacker	200,00 €	- Secours catholique	50.00 €
- APEI THIONVILLE	800.00 €	- Secours populaire Français	50.00 €
- APOLO J	300.00 €	- V.M.E.H. de Thionville	50.00 €
- ASS Franç contre les myopathies	100.00 €	- Une rose un espoir	100.00 €
- ASS VIE LIBRE	50.00 €	- J.S.P (Jeunes sapeurs-pompiers)	200.00 €
- ASS Sclérose en plaques	100.00 €	- Téléthon	100.00 €
- La croix rouge française	150.00 €	- SPA	100.00 €
- La pédiatrie enchantée	100.00 €		
- La prévention routière	50.00 €		

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

13/2021 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2020

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les comptes de gestion : COMMUNE – REGIE DE TRANSPORT de l'exercice 2020, dressés par le Trésorier Municipal du SGC HAYANGE, ceux-ci étant identiques aux comptes administratifs correspondants.

14/2021 – COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe HANRION, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Gérard LERAY, Maire, après s'être retiré de la séance, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Section de fonctionnement :

◆ Dépenses réalisées :	410 791.82 €
◆ Recettes réalisées :	419 071.45 €
◆ Excédent reporté 2019	+ 324 712.04 €
◆ Résultat fonctionnement 2020	+ 332 991.67 € (excédent)

Section d'investissement :

◆ Dépenses réalisées :	37 386.30 €
◆ Restes à réaliser 2021 :	93 000.00 €
◆ Recettes réalisées :	153 820.61 €
◆ Déficit reporté 2019	- 64 290.45 €
◆ Résultat investissement 2020	- 40 856.14 € (déficit)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents:

- APPROUVE le CA 2020 de la commune
- DECIDE d'affecter au B.P. 2021 de la commune l'excédent de fonctionnement de 2020, soit

332 991.67 €, de la façon suivante :

➡ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	292 135.53 €
➡ au compte 1068 Affectation en réserves en investissement	40 856.14 €

15/2021 - COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2021 M14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du budget primitif pour 2021 :

Le budget primitif s'élève à :

En fonctionnement : **689 635.53 €**

En Investissement : **301 837.90 €**

Vu l'exposé de Mr le Maire



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ADOPTE le BP 2021 de la commune

16/2021 REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe HANRION, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Gérard LERAY, Maire, après s'être retiré de la séance, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Section d'exploitation:

◆ Dépenses réalisées :	41 488.16 €
◆ Recettes réalisées :	51 229.68 €
◆ Excédent 2019	+ 10 773.32 €
◆ Résultat 2020	+ 20 515.84 € (Excédent)

Section d'Investissement :

◆ Dépenses réalisées :	600.00 €
◆ Recettes réalisées	13 770.00 €
◆ Excédent 2019	+ 41 310.00 €
◆ Résultat 2020	+ 54 480.00 € (Excédent)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents:

- APPROUVE le CA 2020 de la commune
- DECIDE d'affecter au B.P. 2021 de la commune l'excédent d'exploitation de 2020, soit 20 515.84€, de la façon suivante :

➡ au compte 002 Excédent d'exploitation reporté 20 515.84 €

17/2021 – REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2021 M43

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du budget primitif de la régie de transport pour 2021 :

Le budget primitif s'élève à :

En exploitation (dépenses et recettes équilibrées) : **37 370.00 €**

En Investissement (dépenses et recettes en suréquilibre) :

Dépenses : 10 750.00 € & Recettes : 54 480.00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal :

- ACCEPTE les propositions du maire décrites ci-dessus pour le BP de la régie de transports 2021.

18/2021 – DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

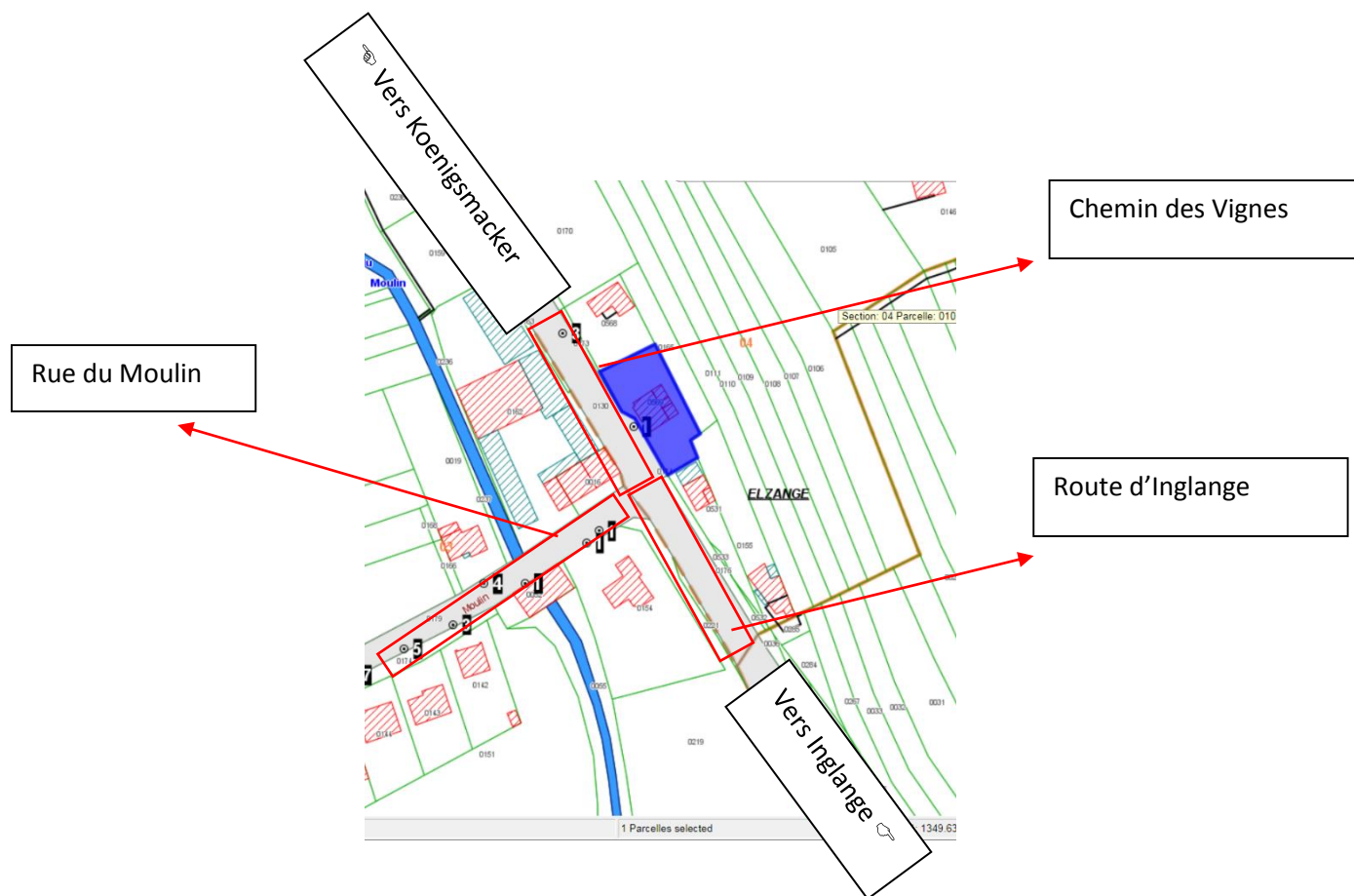
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt administratif que présente la dénomination de la voie existante à l'entrée de la commune au carrefour de la rue du Moulin, chemin des Vignes

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal :

- ADOPTE la dénomination « route d'Inglange ».
- CHARGE Monsieur le maire de communiquer cette information aux services concernés.



INFORMATIONS DIVERSES

-Accord de réduction forfaitaire (-50%) du tarif horaire pour la garde des enfants du personnel de l'accueil / restauration scolaire « Les escargots »

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Les conseillers municipaux



Américo DA SILVA

Annick DEMENUS

Serge DOSDA

Nadia HAMAMA

Philippe HANRION

Yann KNIPPER

Absente Excusée

Jean-Paul LAUER

Gérard LERAY

Charly LOUIS

Nadine MACRELLE

Régine MATHOUILLOT

Gilbert MONELLE

Absente Excusée

Myriam TESSARI

Olivier ZDUN

Alan ZECH